

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B1103511998

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 avril 2009, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2008 et ce, à partir du vendredi 22 mai 2009, un dividende de D. 1,813 par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.